

2008/8777 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 € A L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU RHONE POUR L'ORGANISATION DU 60E RALLYE DE LYON CHARBONNIERES RHONE LES 18 ET 19 AVRIL 2008 (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le 60^e Rallye de Lyon Charbonnières Rhône les 18 et 19 avril 2008.

Comptant pour le Championnat de France des rallyes, il s'élancera de Charbonnières-les-Bains le vendredi 18 avril 2008 à 15 h 50 pour rejoindre les épreuves spéciales des monts du Lyonnais et terminer par la spéciale de Gerland de 2 kms environ.

Le samedi 19 avril 2008, départ de Charbonnières-les-Bains à 6 h 30. Les épreuves spéciales de « Marchampt-Saint Cyr le Chatoux » et de « les Ardillats – Chiroubles » seront comme chaque année, un des moments forts de l'épreuve.

Les concurrents regagneront le podium d'arrivée vers 21 h 30 à Charbonnières-les-Bains.

Environ 200 000 spectateurs sont attendus pour applaudir les concurrents tout au long du parcours et environ 10 000 lors de la spéciale à Gerland. Et plus de 180 concurrents prendront le départ.

Les principaux objectifs de l'Association pour cette 60^e édition restent de maintenir cette compétition parmi l'élite du Championnat et d'attirer le plus grand nombre de spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'offrir une compétition de qualité aux Lyonnais et la réalisation d'une épreuve de rallye automobile à Lyon.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 349 900 €.

La Ville de Lyon met gracieusement les installations du Palais des Sports de Gerland à la disposition de l'Association Sportive Automobile du Rhône. Il est donc nécessaire d'établir une convention de gratuité de mise à disposition de ces lieux pour ce rassemblement sportif, la valeur de cette mise à disposition étant équivalente à 9 089,60 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'Association Sportive Automobile du Rhône.

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 2^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'Association Sportive Automobile du Rhône pour l'organisation du 60^e Rallye de Lyon Charbonnières Rhône, les 18 et 19 avril 2008.

2. La gratuité du Palais des Sports de Gerland est accordée à l'Association Sportive Automobile du Rhône, la valeur de ce prêt ne dépassant pas 9 089,60 euros.

3. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Sportive Automobile du Rhône, est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD